

## ANNEXE 5 – EXTRAIT DU PADD après mise en compatibilité Proposition de rédaction au 4/12/18



### 2.2. SPÉCIFIER LES ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUES (ZAE)

La CCG est dotée de 19 zones d'activités qui occupent une superficie totale d'environ 230 ha dont quarante encore disponibles.

- Les principales zones à vocation tertiaire et de recherche et développement sont situées sur Porte Sud ;
- Les zones de Viry et Valleiry sont à vocation logistique ;
- Les principales zones artisanales sont situées au Grand Grand Châble (village d'entreprises), à Collonges-sous-Salève, Neydens, Feigères, Vers, Vulbens et Valleiry.

Certaines zones bénéficient d'une desserte routière et/ou ferroviaire, propice à leur développement, notamment sur Archamps, Valleiry, Viry.

Néanmoins, la gestion sans articulation des zones a eu pour conséquence **un manque de lisibilité important** de ces dernières et de leur potentiel économique. Le SCoT vise donc à pallier ce manque en **clarifiant leur vocation**, avec un regard intercommunal. Il s'agit par là de **renforcer les spécialités des ZAE** en assurant **une cohérence et une complémentarité** entre elles. C'est dans cet objectif que le SCoT demande que toute implantation d'activité commerciale dans ces zones à vocation économique soit acceptée sur la base d'une argumentation cohérente avec les choix du SCoT et soit examinée au niveau de la CCG.

Le SCoT favorise le développement de **zones intercommunales** dont la programmation répond aux ambitions économiques du territoire :

- Le projet d'aménagement de la **zone de Cervonnex** vient renforcer la polarité de la Porte Sud. Si le SCoT favorise une programmation diversifiée avec une **vocation éco-activités, bien-être et mieux-vivre, il autorise l'implantation d'activités commerciales selon les limites fixées au Document d'Orientations et d'Objectifs.**

- La création d'une **zone à extension transfrontalière sur Saint-Julien-en-Genevois / Bardonnex Archamps Technopôle<sup>4</sup>** constituera une porte d'entrée symbolique de l'agglomération. Cette zone permettra la mise en œuvre de la synergie franco-suisse développée au chapitre III.2.1 par le développement de l'économie verte, des biotechnologies et de bilocalisation. Dans ce cadre, et plus particulièrement dans l'objectif de renforcement de l'activité tertiaire sur Porte Sud, le SCoT encourage un la requalification de la zone des Marais, vers une orientation tertiaire.
- Le renforcement et l'agrandissement du **Village d'entreprises du Grand Châble**, créé en 2005 par la communauté de communes. Celui-ci regroupe aujourd'hui 8 entreprises et son développement est soutenu par la CCG tant dans l'acquisition du foncier que dans la définition du projet d'aménagement de la zone.

Par ailleurs, dans la logique de complémentarité avec Genève, le SCoT encourage le **développement de l'activité logistique** sur le territoire.

- Les activités existantes, la desserte ferroviaire et la future desserte autoroutière future assurée par le projet de diffuseur de Viry, rendent la zone de Viry particulièrement propice au développement d'une telle activité d'agglomération. Le projet d'agglomération a à ce titre considéré les sites de Viry et de Valleiry comme des sites potentiels d'accueil d'un pôle logistique de niveau 1<sup>5</sup> constituant ainsi une porte d'entrée logistique pour l'agglomération sur l'axe Sud Valleiry-Annemasse-Chablais.

Pour ce faire, le SCoT préconise un **développement du tissu économique** dans ce domaine à Viry/Valleiry et surtout le **développement de la desserte ferroviaire et en transports en commun.**

Plus généralement, le SCoT se fixe comme objectifs de promouvoir et de développer les cleantechs au sein des ZAE en projet et à venir.

4. Projet en cours de définition dans le cadre du Périmètre Stratégique de Développement (PSD) St Julien – Bardonnex – Archamps Technopôle.

5. Pôle logistique permettant d'accueillir des fonctions logistiques entre 5 000 et 20 000 m<sup>2</sup>.